



Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

MAISON DE LA PAIX - 9, rue Dulcie September

93400 Saint-Ouen - Tél. 01 40 12 09 12

Site web : www.mvtpaix.org - mail : national@mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Mouvement de la Paix condamne les ordonnances Macron sur la modification du code du travail tant sur la forme que sur le fond

Sur la forme, la Culture de la paix telle que définie par les Nations unies à travers plusieurs résolutions est un des fondements de l'action du Mouvement de la Paix.

Or le cinquième domaine d'action de la culture de la paix est le développement d'une démocratie participative associant les citoyens et leurs organisations représentatives à la vie politique et sociale.

En n'associant ni les citoyens, ni, sinon de manière formelle, les syndicats qui sont les organisations représentatives des salariés, ni les représentants du peuple au Parlement, les ordonnances constituent une procédure antidémocratique qu'aucune urgence ne peut justifier.

Sur le fond, en proposant l'inversion de la hiérarchie des normes en droit du travail, les « ordonnances Macron » ne peuvent s'analyser que comme une dérégulation du droit social ayant pour objectif de redonner la main aux plus puissants, à savoir essentiellement les grandes entreprises dans une logique néolibérale dont on a vu les dégâts sociaux dans d'autres pays.

Le Mouvement de la Paix constate aujourd'hui la même logique de dérégulation du droit international au niveau des relations internationales et de la politique de la France en la matière. Dans une logique de puissance contraire à la Charte des Nations Unies, cette dérégulation conduit les puissants, comme par exemple les puissances nucléaires dont la France, à violer en permanence le droit international en matière de désarmement nucléaire et à refuser pour le moment de ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires qui vient d'être adopté aux Nations Unies le 7 juillet 2017 par 120 États.

Le Mouvement de la Paix regrette que le gouvernement envisage un doublement des crédits consacrés à l'arme nucléaire et propose une augmentation considérable du budget militaire alors que, pour la sécurité de la France mais aussi du monde, la solution est de contribuer à un monde de paix à travers la promotion des droits humains et des droits sociaux de l'ensemble des peuples de la planète.

Comme l'indiquent les statuts de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) il n'y a pas de paix possible sans progrès social, car le progrès social est un des éléments fondateurs d'un monde de paix.

L'argent et le droit doivent donc aller vers la satisfaction des besoins sociaux en termes de santé, de résorption du chômage, d'éducation de protection des populations.

Œuvrer pour la Paix, c'est aussi œuvrer pour la création de richesses et de services utiles aux hommes et aux femmes. Or ce qui est produit est-il toujours utile ? La transition écologique a-t-elle avancé ?...Donc l'intervention des salariés, des usagers est décisive pour reconsidérer l'utilité sociale du travail. Or les projets d' « ordonnance Macron », renforcent les pouvoirs des actionnaires, et réduisent les possibilités d'intervention des salariés.

Pour toutes ces raisons le Mouvement de la Paix désapprouve les « ordonnances Macron ». Il soutient les actions engagées pour enrichir les acquis sociaux et pour un code du travail qui protège et donne toute sa place à l'intervention des salariés et de leurs organisations au lieu de supprimer des structures protectrices comme les CHSCT qui disparaissent de fait en étant regroupées avec les autres instances de représentation du personnel dont les prérogatives sont également mises en cause.

Le Mouvement de la paix appelle à participer aux actions et mobilisations populaires initiées pour s'opposer à ces ordonnances.

Le Conseil National du Mouvement de la Paix, le 10 Septembre 2017